



Ville de Lévis

Mémoire de la Ville de Lévis

**Consultation publique de la nouvelle
Politique culturelle du Québec**

28 Juin 2016

Présentation de l'organisme

La Ville de Lévis compte près de 145 000 habitants et constitue le principal pôle de développement économique et urbain de la région de la Chaudière-Appalaches, représentant ainsi 34 % de la population de la région. Le profil sociodémographique de Lévis est, entre autres, caractérisé par une proportion importante de familles (70 %) qui ont choisi de venir s'y établir en raison du dynamisme et de la qualité de vie qu'ils y retrouvent.

Lévis est limitrophe à la ville de Québec, capitale nationale et ville du patrimoine mondial. Cette proximité présente certainement un défi de positionnement pour Lévis, mais offre également une opportunité de développement et de rayonnement de ses potentiels culturels. Le territoire de 445 km² propose 45 km de bordure fluviale offrant à chaque détour des paysages majestueux du fleuve Saint-Laurent. Son territoire s'étend de Lotbinière à l'ouest jusqu'à Bellechasse à l'est. Plus de 375 ans d'histoire et de patrimoine colorent le paysage de Lévis. La diversité et la richesse des éléments patrimoniaux ainsi que des paysages naturels et urbains remarquables caractérisent son territoire.

Culturellement, Lévis peut compter sur un milieu associatif dynamique et impliqué. L'offre de services culturels est variée et supportée par près de 70 organismes culturels reconnus et soutenus par la Ville. Les subventions à ces partenaires étaient de l'ordre de 1,1 M \$ en 2015 et l'impact économique des organismes culturels dépasse 7 M \$ annuellement.

La Ville de Lévis dispose d'un réseau de dix bibliothèques fréquentées par 46 000 personnes abonnées. On dénombre 274 948 entrées dans le réseau des bibliothèques ainsi que 959 668 documents empruntés. Lévis compte plus de 300 artistes et artisans ainsi que 150 écrivains qui ont une pratique artistique variée. Deux petites salles de spectacles singulières proposent plus de 140 spectacles par année et deux galeries d'art ainsi qu'un centre d'artistes en art actuel présentent une quarantaine d'expositions en leurs murs. Une dizaine d'événements culturels ou à composante culturelle, comptent parmi les attraits touristiques du milieu et attirent plus de 250 000 visiteurs par année.

Au cours des dernières années, nous avons constaté un accroissement de la consommation culturelle sur notre territoire, de la pratique d'activités culturelles par la population lévisienne et de la fréquentation des bibliothèques, et ce, malgré le grand intérêt que peut susciter l'offre culturelle de notre voisine Québec. L'augmentation de l'achalandage aux activités culturelles et aux événements confirme bien que ce type d'activités représente un besoin pour la population. Les dépenses culturelles de la Ville s'élèvent à près de 10 M \$ par année sans compter les investissements de plus de 11 M \$ prévus pour des projets d'infrastructures culturelles en 2016-2017.

En septembre 2014, la Ville de Lévis a adopté sa nouvelle Politique culturelle confirmant à nouveau l'importance de la culture dans le développement social, économique et touristique de sa communauté. Pour la première fois, elle était assortie d'un plan d'action triennal qui témoigne des besoins et des aspirations de ses partenaires, des créateurs et de la population. Au cœur de la Politique culturelle, une conviction profonde que la culture contribuera efficacement à accroître le sentiment d'appartenance et de fierté de la population.

La Ville de Lévis est fière d'être membres des associations suivantes qui contribuent elles aussi au développement culturel du Québec ou de leur milieu :

- L'Association des Bibliothèques Publiques du Québec
- Les Arts et la Ville
- La Société des musées du Québec
- Le Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches

Préambule

La Ville de Lévis tient à saluer l'initiative du gouvernement du Québec de procéder à la révision de la Politique culturelle du Québec et de lui accorder l'opportunité de donner son opinion grâce à la tenue d'audiences publiques et de dépôts de mémoires. Cela démontre que le gouvernement a une volonté de jouer un rôle actif dans le domaine culturel et d'être à l'écoute de ses partenaires en matière de culture.

Considérer la culture comme un enjeu assez important pour en faire une politique est un choix de société courageux. La culture est un facteur identitaire du Québec et l'accès à celle-ci ainsi que sa promotion doivent être soutenus. La démocratisation de la culture doit également être encouragée.

Toutefois, pour que la culture puisse pleinement jouer ses rôles, la politique culturelle doit être accompagnée d'un plan d'action détaillé et d'un échéancier réaliste qui permettent d'avancer les priorités. Finalement, des ressources suffisantes et adéquates doivent lui être octroyées afin d'assurer la mise en place des actions prioritaires.

La Ville de Lévis est fière de contribuer à l'exercice démocratique de la révision de la Politique culturelle du Québec par le dépôt du présent mémoire.

Les grands principes

La Ville de Lévis est d'avis que les huit principes présentés dans le cahier de consultation sont pertinents et essentiels. Toutefois, il y aurait lieu de mettre le créateur au cœur de la Politique culturelle en ajoutant un principe en ce sens.

D'ailleurs, la Politique culturelle de Lévis a mis en évidence la reconnaissance des créateurs en affirmant dans ses fondements que *la culture est alimentée par la force créatrice des artistes, des écrivaines, des écrivains et des organismes culturels de son territoire.*

Recommandation :

- Ajouter un principe qui vise à mettre le créateur au cœur de la Politique culturelle du Québec.

Thème 1 : La culture dans une perspective de développement durable

Parmi les priorités à mettre de l'avant pour renforcer la vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise, il est nécessaire de continuer à défendre et à positionner la culture comme un élément incontournable avec les dimensions sociales, économiques et environnementales de cette société.

Pour favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente, les ministères qui doivent jouer un rôle grandissant sont :

- Au premier chef, le ministère de la Culture et des Communications;
- Affaires municipales et Occupation du territoire, Éducation et Enseignement supérieur (loisir et sport), Tourisme, Familles;
- Finances, Santé et services sociaux, Développement durable et environnement.

La Ville de Lévis est d'avis qu'il faut consolider les structures régionales qui peuvent accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs, notamment en leur assurant des ressources adéquates. Pour les milieux culturels et les municipalités, les conseils régionaux de la culture jouent ce rôle essentiel de concertation.

En ce qui a trait aux changements qu'il faudrait mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels, il faut accorder plus de pouvoir décisionnel et d'autonomie aux directions régionales du MCC, entre autres, pour la gestion des programmes.

Recommandations :

- Consolider les conseils régionaux de la culture en leur assurant des ressources adéquates.
- Donner plus de pouvoir décisionnel et d'autonomie aux directions régionales du MCC.

Thème 2 : L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Le numérique

La visibilité des contenus culturels québécois sur Internet et sur les plates-formes numériques est un enjeu important pour les créateurs. Un des moyens à considérer, pour s'assurer de leur diffusion, passe par les bibliothèques publiques. Celles-ci favorisent la réduction de la fracture numérique en permettant un accès et de la formation pour accéder à ces contenus. Les centres d'artistes peuvent également contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Le patrimoine

Plusieurs stratégies peuvent être mises de l'avant pour améliorer la relation entre l'occupation et l'aménagement du territoire avec la conservation du patrimoine, l'urbanisme et la qualité du cadre bâti. À cet effet, le soutien à des projets multidisciplinaires pour habiter la ville (place publique, urbanisme tactique, concours, etc.) et la création d'équipes multidisciplinaires sont des mesures qui peuvent contribuer à la mise en valeur et à l'appropriation collective d'espaces et lieux significatifs.

Les villes se sont dotées de règlements pour encadrer les interventions sur les bâtiments patrimoniaux. Bien qu'elles assurent une certaine qualité d'intervention, ces mesures réglementaires atteignent des résultats beaucoup plus impressionnants lorsqu'elles sont jumelées avec des mesures d'aide financière. Il est suggéré de remettre en place le volet résidentiel dans les ententes en patrimoine signées entre le gouvernement du Québec et les municipalités, pour offrir des incitatifs financiers aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux. Ce programme aura pour effet d'améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine dont ils ont la garde. Il est également important, pour les municipalités, que le volet des bâtiments patrimoniaux municipaux soit conservé et que le taux de financement soit rétabli à parité avec la contribution municipale.

L'état doit jouer un rôle de gardien des éléments significatifs du patrimoine religieux québécois, surtout pour en assurer la protection. Il peut mettre en place des mesures incitatives entre les fabriques et leur milieu pour favoriser le recyclage respectueux des immeubles religieux excédentaires ou envisager une mixité d'usages communautaire et culturel avec les lieux de culte. Minimale, l'état doit initier un rapprochement entre les fabriques et leur milieu afin de favoriser un dialogue et se donner suffisamment de temps pour trouver des solutions pérennes et adaptées au milieu.

En 2012, le gouvernement a adopté une loi sur le patrimoine culturel par laquelle des responsabilités sont dévolues tant au gouvernement qu'aux municipalités. Toutefois, cette loi n'est pas accompagnée de ressources nécessaires pour sa mise en œuvre. À cet effet, il y a lieu de développer des programmes ou des ententes pour soutenir les municipalités dans le rôle qui leur est dévolu par la Loi sur le patrimoine culturel. Notamment, un des nouveaux aspects de la Loi concerne les paysages. Il est nécessaire que les municipalités soient soutenues dans le développement de leurs connaissances sur les paysages ainsi que pour leur protection et leur mise en valeur. Par exemple à Lévis, il faut signaler les paysages agricoles de Saint-Nicolas, la falaise de Lévis et les Chutes de la Chaudière.

La chaîne culturelle

Parmi les volets de la chaîne culturelle, une attention particulière doit être portée à la diffusion. Les municipalités supportent de manière importante les diffuseurs de leur communauté, mais il est essentiel que le MCC maintienne ses investissements et ses programmes de soutien au fonctionnement adéquat auprès des diffuseurs.

La Ville de Lévis reconnaît et supporte, entre autres, deux diffuseurs reconnus aussi par le MCC sur son territoire. Il s'agit de Diffusion culturelle de Lévis et de Diffusion Avant Scène. Pour ces deux diffuseurs, certains enjeux liés à la diffusion sont importants et doivent être considérés en priorité. Il s'agit du développement des publics pour faire face à la transformation des habitudes de consommation des arts et du resserrement des liens avec le milieu scolaire afin de favoriser la fréquentation des arts par les élèves de tous âges.

L'émergence de la diffusion numérique s'ajoute aux défis à relever pour les diffuseurs (bibliothèques, diffuseurs spécialisés ou pluridisciplinaires), particulièrement au niveau de la disponibilité des équipements et des plates-formes. Il est important que le gouvernement consolide son aide financière au développement du réseau numérique.

Par ailleurs, la diffusion du patrimoine est un enjeu important qu'il faut considérer dans le cadre de la Politique culturelle. À cet effet, les institutions muséales qui ont pour mission l'histoire et le patrimoine, y jouent un rôle prépondérant dans chacun de leur milieu. En 2013, le MCC a réalisé une vaste consultation publique sur l'avenir du réseau muséal. Le groupe de travail formé par le MCC pour formuler des recommandations a proposé des mesures pertinentes pour assurer l'avenir du réseau. Toutefois, ces recommandations n'ont pas eu les suites attendues. Il est requis que le gouvernement du Québec mette en place les recommandations du groupe de travail sur l'Avenir du réseau muséal, prioritairement la levée du moratoire pour la reconnaissance d'institutions muséales.

La Ville de Lévis est en attente de la levée de ce moratoire pour demander une reconnaissance pour le Lieu historique national du chantier A.C. Davie, témoin important de l'histoire locale et régionale.

Parce que la municipalité est le pallier de gouvernement le plus proche du citoyen, l'autre volet important de la chaîne culturelle est la participation citoyenne. L'offre directe des services culturels à la population relève de la responsabilité de la municipalité (bibliothèques, arts, histoire). De plus, le soutien du gouvernement, via les ententes de développement culturel, permet le développement de nouveaux publics et l'exploration de nouvelles offres culturelles. Pour y arriver, il est primordial de maintenir les ententes de développement culturel avec les municipalités.

Recommandations :

- Remettre en place le volet résidentiel dans les ententes en patrimoine avec les municipalités pour offrir des incitatifs financiers aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux.
- Maintenir le volet des bâtiments patrimoniaux municipaux et rétablir le taux de financement à parité avec la contribution municipale.
- Développer des programmes ou des ententes pour soutenir les municipalités dans le rôle qui leur est dévolu par la Loi sur le patrimoine culturel.
- Lever le moratoire sur la reconnaissance des institutions muséales.
- Porter une attention particulière à la diffusion et à la participation citoyenne dans les volets de la chaîne culturelle.

Thème 3 : Le rapport du citoyen à la culture

Les saines habitudes de vie, le bénévolat et le loisir culturel

Pour faire la promotion de la culture comme saine habitude de vie, le gouvernement peut mettre de l'avant une campagne nationale de promotion à l'image du Défi 5/30 considérant le succès de l'événement auprès de la population.

Attendu l'apport économique des organismes culturels dans leur milieu et l'importance de l'implication bénévole dans l'offre de services culturels, la Ville de Lévis estime qu'il est important de faire la promotion du bénévolat culturel pour valoriser les personnes qui s'impliquent. Pour susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de bénévoles au sein de ces organisations, il faut mettre en évidence les bénéfices de l'action bénévole.

Une grande importance doit également être accordée au loisir culturel parce que c'est la porte d'entrée à la culture. D'ailleurs, il est de la responsabilité d'une ville d'assurer une offre de loisirs culturels à sa population. La qualité et la diversité de l'offre en loisir culturel est même un déterminant de la participation soutenue à la vie culturelle.

Les équipements culturels

D'entrée de jeu, il importe de mentionner qu'à Lévis le réseau d'équipements culturels n'est pas complet. Il reste encore des besoins à combler et des équipements à actualiser, notamment le projet de centre de formation en danse et en musique ainsi que le centre d'archives et d'histoire. Le réseau des bibliothèques a besoin d'être actualisé, entre autres, parce que le parc immobilier est vieillissant. Il est également requis de bâtir un réseau d'équipements numériques soit par des installations pour la diffusion des arts médiatiques ou de type fab lab (c'est-à-dire, un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines outils pilotées par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objet).

Dans ce contexte, il est primordial d'augmenter les crédits au *Programme d'aide aux immobilisations* du ministère de la Culture et des Communications, de manière à réaliser de nouvelles initiatives, d'actualiser le montant de financement au mètre carré pour qu'il corresponde au prix du marché et de rétablir le taux de subvention à 50 %. Il est aussi nécessaire d'accélérer les délais de traitement des réponses aux demandes.

Pour ce qui est des approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens afin de mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés, il faut soutenir les initiatives hors les murs pour amener ces nouveaux publics dans les lieux culturels.

Recommandations :

- Mettre de l'avant une campagne nationale de promotion de la culture comme saine habitude de vie.
- Faire la promotion du bénévolat culturel pour valoriser les personnes qui s'impliquent et pour susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de bénévoles au sein de ces organisations.
- Augmenter les crédits au Programme d'aide aux immobilisations de manière à réaliser de nouvelles initiatives, actualiser le montant de financement au mètre carré pour qu'il corresponde au prix du marché et rétablir le taux de subvention à 50 %.
- Soutenir des initiatives hors les murs pour ramener ces nouveaux publics dans les lieux culturels existants.

Thème 7 : La gouvernance et le financement

La Ville de Lévis tient à souligner l'importance des diverses ententes de financement actuellement en vigueur telles que l'Entente de développement culturel, l'Entente en patrimoine avec le MCC ainsi que l'Entente de développement artistique avec le CALQ. L'intérêt de ces modes de financement tient du fait qu'ils sont basés sur un dialogue entre la municipalité et le MCC ou le CALQ pour tenir compte des priorités d'intervention du milieu.

Par contre, certaines limites viennent freiner le développement culturel local. Soulignons, le manque de crédits dans les divers programmes du MCC et des sociétés d'états ainsi que le moratoire sur la reconnaissance de nouvelles institutions muséales.

L'entente de développement culturel

Avant de développer de nouveaux partenariats entre les municipalités et le gouvernement du Québec en matière de culture, la priorité est de s'assurer que le cadre de référence des ententes de développement culturel soit respecté. Il faut rappeler que ce cadre de référence a été négocié en 2011 entre l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités avec le MCC.

Comme évoqué dans le cadre de référence, celui-ci place les citoyens et les collectivités au cœur du développement culturel. De plus, les principes directeurs adoptés dans le cadre de référence précisent que les ententes de développement culturel :

- portent sur une lecture commune des enjeux et des défis territoriaux;
- favorisent des initiatives exclusives et complémentaires par rapport aux autres outils d'intervention;
- visent des actions structurantes, innovantes;
- permettent une modulation des façons de faire d'un territoire à l'autre;
- s'inscrivent dans un processus de reddition de comptes et de gestion par résultats modulés en fonction des réalités municipales.

Selon le cadre de référence, l'entente de développement culturel se veut un cadre de collaboration souple favorisant la prise en compte des particularités locales et régionales. De plus, « *l'entente de développement culturel s'appuie sur la politique culturelle et le plan d'action dont le partenaire municipal s'est doté au préalable afin de déterminer ses priorités d'intervention et elle prend en compte les politiques et les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications* ». Le cadre de référence prévoit aussi qu'une entente peut couvrir au maximum trois exercices financiers.

À cet effet, l'Entente de développement culturelle est importante pour la Ville de Lévis car elle permet de contribuer à la réalisation de plusieurs projets du plan d'action de la Politique culturelle de Lévis. En 2016, l'Entente de développement culturel aura permis la réalisation de 32 projets.

Malheureusement, les constats suivants laissent croire que tous les aspects du cadre de référence ne sont pas respectés :

- En 2015, la Ville de Lévis a été informée qu'il ne serait pas possible de renouveler son Entente de développement culturel pour trois ans. Le renouvellement devait se faire pour une année et cette situation semble se répéter pour 2017. Dans un contexte de rareté des ressources, l'optimisation des processus doit faire partie des priorités de gestion des organisations. À ce titre, le fait de devoir renouveler l'Entente de développement culturel annuellement constitue une entrave importante à la planification des projets, notamment pour les organismes qui donnent suite aux appels de projets de l'Entente et qui ne disposent pas de suffisamment de temps pour les réaliser. Le renouvellement annuel génère aussi un manque d'efficacité dans le processus qu'il faut corriger. La Ville de Lévis invite le MCC à rétablir cette situation en permettant à nouveau de conclure des ententes triennales.
- Dans l'analyse des projets proposés par la municipalité, il semble que ce principe tend à converger davantage vers des orientations gouvernementales ciblées ou des programmes du MCC disposant de ressources pour financer les initiatives locales plutôt que de prendre en considération les priorités de la politique culturelle locale. C'est ainsi que sont apparus des volets spécifiques dans les ententes tels que le plan du livre, les projets numériques ainsi que l'imposition d'un montant minimum à consacrer à des initiatives en patrimoine admissibles au Fonds du patrimoine culturel du Québec.
- En juin 2016, la Ville de Lévis a été informée des nouvelles orientations budgétaires 2017 pour le renouvellement de son Entente de développement culturel. Comme plusieurs autres villes en Chaudière-Appalaches, et ailleurs au Québec, la Ville de Lévis devra consacrer plus des deux tiers de son Entente de développement culturel à des projets en patrimoine qui respectent les critères du programme du Fonds du patrimoine culturel du Québec. Cette proportion était de 30 % en 2016 lorsque le MCC a introduit des programmes spécifiques de son Ministère pour assurer le financement des ententes.
- Pour Lévis, ces nouvelles orientations budgétaires ne sont pas acceptables. Concrètement cela veut dire que le financement accordé à des projets autres qu'en patrimoine, ou qui s'inscrivent dans le plan du livre, passera de 110 000 \$ à 34 000 \$ par année. La plus grande proportion de cette enveloppe était accordée à un appel de projets auprès des organismes artistiques de notre milieu.
- **Force est de constater qu'avec les nouvelles orientations budgétaires du MCC pour le renouvellement des ententes 2017, le MCC ne prend plus en considération les priorités d'intervention du milieu.** Les projets inscrits dans les ententes se trouvent de moins en moins ancrés avec les réalités du milieu, les municipalités devant maintenant imaginer des initiatives de développement culturel répondant davantage aux sources de financement des ententes qu'au potentiel créatif et identitaire de leur territoire. Cette situation ne fait pas de sens et met de la pression sur les municipalités pour compenser le retrait du MCC dans le financement de base des ententes, ce qui n'est pas acceptable pour la Ville de Lévis.

- Le manque de financement dans le programme des ententes de développement culturel induit des nouvelles mesures plus contraignantes qui ne permettent pas d'atteindre la souplesse évoquée dans le cadre de référence. Il y a donc lieu de s'assurer que le financement des ententes de développement soit majoré et ne repose pas sur d'autres programmes normés pour pouvoir assurer la pérennité de ce partenariat avec les municipalités.

Le gouvernement du Québec élabore actuellement un projet de loi qui vise à donner plus d'autonomie aux municipalités du Québec. D'ailleurs, dans le cadre des Assises 2016 de l'Union des municipalités le premier ministre affirmait ceci : « *On sera le gouvernement qui va réaliser la réforme de la relation entre Québec et les municipalités, qui va reconnaître formellement, par un acte législatif, le rôle de gouvernement de proximité que les villes jouent partout au Québec* ».

À cet effet, la Ville de Lévis recommande de rétablir le financement des ententes de développement culturel par une enveloppe budgétaire globale qui permettra aux municipalités du Québec de réaliser des projets en lien avec les priorités des politiques culturelles locales tout en prenant en considération les orientations gouvernementales en matière de développement culturel local.

L'entente en patrimoine

En ce qui a trait à l'entente en patrimoine avec les municipalités et, comme évoqué à la page 6 du présent mémoire, la Ville de Lévis recommande de :

- remettre en place le volet résidentiel pour offrir des incitatifs financiers aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux;
- maintenir le volet des bâtiments patrimoniaux municipaux et rétablir le taux de financement à parité avec la contribution municipale.

Il faut ajouter, comme piste d'amélioration de ce partenariat, l'intégration des bâtiments à faible valeur patrimoniale compte tenu de l'impact positif de leur restauration sur le cadre bâti du milieu. De plus, la Ville de Lévis considère comme contraignant le fait que les sommes non dépensées dans le cadre d'une entente soient automatiquement coupées du montant accordé à l'entente suivante.

L'entente de développement artistique avec le CALQ

L'entente de développement artistique avec le CALQ est normalement établie avec une instance régionale. Dans l'éventualité où une seule municipalité est disposée à signer une telle entente dans une région donnée, il faut que le CALQ puisse établir une entente avec cette municipalité pour tous les volets de l'entente régionale. La Ville de Lévis est concernée par cette situation et souhaite pouvoir reconduire une telle entente avec le CALQ.

Mission et fonctionnement du MCC et de ses sociétés d'État

Les missions et le fonctionnement du MCC et de ses sociétés d'État sont toujours aussi pertinents après deux décennies. Toutefois, il y a lieu de maintenir ou de consolider le soutien à certaines instances, plus particulièrement à BAnQ, au CALQ, aux Musées de la civilisation et aux directions régionales du MCC. Il faut s'assurer que ces organismes aient les ressources financières et humaines nécessaires pour appuyer les projets et les actions des municipalités.

Le programme Mécénat Placements Culture est certainement une mesure positive et efficace pour favoriser la diversification des sources de financement des organismes culturels. Ce programme est mobilisant pour les organismes culturels et il est un argument efficace pour encourager la contribution financière des entreprises et des individus. Les organismes culturels lévisiens qui ont pu bénéficier de ce programme souhaitent la poursuite de ce programme et c'est pourquoi la Ville de Lévis recommande de consolider les crédits au programme « Mécénat Placements Culture ».

Recommandations :

- Maintenir ou consolider le soutien financier à certaines sociétés d'État, plus particulièrement à BAnQ, au CALQ et les Musées de la civilisation ainsi qu'aux directions régionales du MCC.
- Investir davantage dans les différents programmes du MCC, notamment dans les ententes de développement culturel.
- Rétablir le financement des ententes de développement culturel par une enveloppe budgétaire globale qui permettra aux municipalités du Québec de réaliser des projets en lien avec les priorités des politiques culturelles locales tout en prenant en considération les orientations gouvernementales en matière de développement culturel local
- Respecter le cadre de référence des ententes de développement culturel négocié avec l'UMQ et la FQM.
- Intégrer les bâtiments à faible valeur patrimoniale dans les ententes en patrimoine.
- Consolider les crédits au programme « Mécénat Placements Culture ».

Le résumé des recommandations

Les grands principes

- Ajouter un principe qui vise à mettre le créateur au cœur de la Politique culturelle du Québec.

Thème 1

- Consolider les conseils régionaux de la culture en leur assurant des ressources adéquates.
- Donner plus de pouvoir décisionnel et d'autonomie aux directions régionales du MCC.

Thème 2

- **Remettre en place le volet résidentiel dans les ententes en patrimoine avec les municipalités pour offrir des incitatifs financiers aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux.**
- **Maintenir le volet des bâtiments patrimoniaux municipaux et rétablir le taux de financement à parité avec la contribution municipale.**
- Développer des programmes ou des ententes pour soutenir les municipalités dans le rôle qui leur est dévolu par la Loi sur le patrimoine culturel.
- **Lever le moratoire sur la reconnaissance des institutions muséales.**
- Porter une attention particulière à la diffusion et à la participation citoyenne dans les volets de la chaîne culturelle.

Thème 3

- Mettre de l'avant une campagne nationale de promotion de la culture comme saine habitude de vie.
- Faire la promotion du bénévolat culturel pour valoriser les personnes qui s'impliquent et pour susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de bénévoles au sein de ces organisations.
- **Augmenter les crédits au Programme d'aide aux immobilisations de manière à réaliser de nouvelles initiatives, actualiser le montant de financement au mètre carré pour qu'il corresponde au prix du marché et rétablir le taux de subvention à 50 %.**
- Soutenir des initiatives hors les murs pour ramener ces nouveaux publics dans les lieux culturels existants.

Thème 7

- Maintenir ou consolider le soutien financier à certaines sociétés d'État, plus particulièrement à BANQ, au CALQ et les Musées de la civilisation ainsi qu'aux directions régionales du MCC.
- **Investir davantage dans les différents programmes du MCC, notamment dans les ententes de développement culturel.**
- **Rétablir le financement des ententes de développement culturel par une enveloppe budgétaire globale qui permettra aux municipalités du Québec de réaliser des projets en lien avec les priorités des politiques culturelles locales tout en prenant en considération les orientations gouvernementales en matière de développement culturel local**
- **Respecter le cadre de référence des ententes de développement culturel négocié avec l'UMQ et la FQM.**
- Intégrer les bâtiments à faible valeur patrimoniale dans les ententes en patrimoine.
- Consolider les crédits au programme « Mécénat Placements Culture ».